



MAIRIE de PUISEUX-EN-BRAY  
60850

Courriel : [mairie\\_de\\_puisseux\\_en\\_bray@yahoo.fr](mailto:mairie_de_puisseux_en_bray@yahoo.fr)

Téléphone : 03 44 82 64 97

Fax : 03 44 82 53 76

Département de l'OISE

Arrondissement de BEAUVAIS

Canton de GRANDVILLIERS

## **COMPTE RENDU** **CONSEIL MUNICIPAL**

Le quatorze juin deux mil dix-neuf à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Jean-François MOISAN, Maire.

Présents : M. MOISAN,  
Mrs. LAMY, MARTINEZ, TACK  
Mmes DELICOURT, MARTIN, WIESNER

Absents excusés : M. BONISSENT qui donne tout pouvoir à M. MOISAN  
M. THEFFO qui donne tout pouvoir à Mme MARTIN  
Mme DESCHAMPS qui donne tout pouvoir à Mme DELICOURT

Absent : M. BOUCACHARD

Secrétaire de séance : M. LAMY

En présence de Madame GUEULLE, secrétaire de mairie, chargée d'assister la secrétaire de séance pour la prise de notes.

Monsieur le Maire commence comme d'habitude par faire un tour d'horizon de l'actualité municipale avant d'aborder l'ordre du jour.

Monsieur le Maire fait part au conseil de la date de la kermesse de l'école. Elle aura lieu le samedi 29 juin 2019 de 14h à 17h. Le spectacle des écoliers est prévu à 14h. La kermesse commencera à 15h.

Monsieur le Maire fait un point sur le dossier de Mr CARON.

### **13 - 2019 – Délibération demande de subvention au Fonds Olivier Dassault pour la Défense et le Développement de la Ruralité.**

Afin de nettoyer au mieux les chemins communaux, il est nécessaire d'acheter une nouvelle débroussailleuse pour faciliter le travail des agents techniques.

Le Conseil municipal de Puisseux en Bray à l'unanimité sollicite auprès du Fonds Olivier Dassault pour la Défense et le Développement de la Ruralité une subvention de 2000 euros afin de financer l'acquisition de cette débroussailleuse, dont le coût est de 2500€ HT.

Dans un courrier, Monsieur le Sénateur PACCAUD, partenaire de la fondation DASSAULT, a confirmé que le versement ne serait effectif qu'après la délibération du Conseil.

#### **14 - 2019 – Délibération pour le renouvellement de contrat de Monsieur PICARD**

Le contrat de Monsieur PICARD se termine le 6 Juillet 2019. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renouveler le contrat de Monsieur PICARD pour une durée de 1 an.

#### **15 - 2019 – Délibération pour l'adoption du contrat de la licence MICROSOFT office 365**

L'Adico nous a envoyé un contrat pour l'abonnement de la licence de MICROSOFT office 365 souscrit en 2017. Microsoft leur demande de régulariser cet abonnement avec l'adoption d'un contrat.

Le conseil à l'unanimité décide de signer le contrat.

#### **16 - 2019 – Délibération ADICO pour la mise en place d'un site Internet**

Dans le cadre de notre adhésion avec l'ADICO un site internet gratuit peut être mise en place. L'ADICO nous a fourni un devis pour la mise en place car le nom de domaine et la formation à l'utilisation sont payantes (coût de 12€ HT pour le nom de domaine pour une durée de 4 ans et coût de 210€ HT pour la formation à l'utilisation)

Après étude du devis, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter le devis pour la mise en place du site internet.

#### **17 - 2019 – Délibération portant modification de la durée de service d'un emploi à temps complet**

Afin de faire face à l'accroissement de la charge de travail, le maire propose au conseil municipal d'augmenter le temps de travail de Mme GUEULLE Elodie, secrétaire de mairie.

Pour le moment, le poste est créé sur la base de 30h hebdomadaires et Monsieur le Maire propose de l'augmenter à 35h hebdomadaires.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'augmentation du temps hebdomadaire à 35 heures.

Il convient d'abroger la délibération n° 06-2019 du 08/03/2019 remplacée par cette nouvelle délibération.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y afférents.

Il se rapproche du Centre de Gestion pour les démarches.

#### **18-2019 Délibération pour l'encaissement d'un chèque de caution ménage suite à la location de la Salle des fêtes**

Suite à la location de la salle des fêtes, il est nécessaire d'encaisser le chèque de caution pour le ménage.

En effet, la salle des fêtes a été rendu dans un état nécessitant plusieurs heures de ménage.

La trésorerie nous informe que pour pouvoir encaisser le chèque de ménage il est nécessaire d'avoir une délibération du Conseil Municipal.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'encaisser le chèque de caution.

#### **Organisation du 14 juillet 2019 :**

Comme chaque année, un repas sera offert aux habitants de Puisieux en Bray le samedi 13 juillet 2019 à la salle des fêtes.

Les invitations sont présentées au Conseil Municipal.

Monsieur le Maire propose les différentes options possibles pour le choix du repas, des boissons afin que les membres du Conseil Municipal puissent choisir.

Monsieur le maire fait un point sur l'organisation pratique du repas et de la cérémonie du 14 juillet.

#### **Travaux :**

Monsieur le Maire fait un point sur l'organisation des travaux prévus cet été.

Les travaux de réfection des trottoirs commenceront le 24 juin et se termineront le 12 juillet au plus tard.

Les travaux de la chaussée réalisés par le département commenceront le 15 juillet et se termineront le 31 août au plus tard.

Monsieur le Maire annonce qu'un bulletin d'information vient d'être distribué dans les boîtes aux lettres des habitants de Puiseux et qu'une réunion publique d'information est prévue le vendredi 5 juillet à 19 h30 à la salle des fêtes.

Monsieur LAMY fait remarquer que la place des Mangards n'est pas citée dans le circuit de ramassage des ordures ménagères.

Monsieur le Maire annonce qu'un courrier sera fait aux habitants de la place des Mangards pour leur expliquer le circuit de ramassage des ordures ménagères de la place des Mangards (celui-ci est identique à celui de la rue principale)

Concernant les écoulements des eaux pluviales le long de la Rue principale, Monsieur le Maire annonce que la plupart des canalisations et des regards sont bouchés, il est donc nécessaire de les faire déboucher.

Madame WIESNER est d'accord et fait part du problème d'écoulement des eaux devant sa maison.

Monsieur LAMY signale qu'une fois débouché, il faudra les nettoyer régulièrement car sinon le problème sera récurrent.

Il est rappelé aux habitants de la rue principale que seules les eaux pluviales des gouttières peuvent être déversées dans les caniveaux.

Il est formellement interdit de déverser les eaux des puisards ou autres sous peine d'amende.

Mr DESCHAMPS de la CCPB nous a déjà donné les coordonnées de deux sociétés pouvant réaliser ces travaux, Monsieur le Maire demande l'accord du Conseil Municipal.

Le conseil à l'unanimité donne son accord à Monsieur le Maire pour réaliser les devis.

Monsieur le Maire rappelle que les travaux du MICHELET sont prévus en septembre (pas de date définie pour l'instant) et demande à Monsieur TACK des renseignements sur les exploitants agricoles afin de les prévenir de la nécessité d'élaguer les haies.

### **Avis sur la mise en place d'une procédure de péril ordinaire :**

Monsieur le Maire aborde le dossier du bâtiment de la famille PIAT qui est situé 7 rue principale qui est de plus en plus en mauvais état. Un courrier a été fait aux propriétaires en février 2019 mais il est resté sans réponse. La tempête MIGUEL a aggravé le délabrement de la maison, celle-ci est dangereuse aussi bien pour les piétons que pour les voitures. Un périmètre de sécurité a été installé par les agents techniques. Mme DELICOURT fait remarquer que cela ne peut que s'aggraver. Monsieur le maire propose de mettre en place une procédure de péril ordinaire. Madame DELICOURT demande s'il est possible que les agents techniques renforcent la signalisation des deux côtés de la route par des panneaux DANGER. Monsieur le Maire approuve et va demander aux agents techniques de le faire.

Une procédure de péril ordinaire va être mise en œuvre, avec le soutien à l'unanimité du Conseil.

### **Rappel :**

Madame WIESNER signale qu'avec les beaux jours qui sont revenus, le problème des feux de jardin se pose de nouveau. Monsieur le Maire rappelle que l'interdiction des feux de jardins est nationale (circulaire du 18 novembre 2011)

Monsieur le Maire rappelle aussi que l'élagage des haies n'est pas fait systématiquement

### **Animaux :**

Monsieur le Maire fait un point sur les dossiers :

Le dossier de Mme BERNARD a été finalisé et cette dernière a obtenu son permis de détention.

Malgré plusieurs appels et courriers, des riverains nous ont encore signalés les chiens de Mr DEGRAVE sur la voie publique. Le portail est souvent ouvert et il y a un trou dans la clôture nous a-t-on dit.

La procédure de chien mordeur se poursuit et est bientôt terminée pour le chien du fils de Monsieur GEUF-FROY.

Concernant le dossier du chat rentré illégalement dans le pays et placé sous quarantaine, la préfecture ne nous a pas donné de nouvelle.

### **Avis sur l'achat d'un nouveau tapis de mairie :**

Monsieur le Maire souhaite remplacer le tapis de la table de la mairie qui est taché et usé.

Il présente le devis fourni par le fournisseur au conseil.

Les membres sont d'accord à l'unanimité pour changer le tapis et accepter le devis.

Le choix de la couleur du tapis se pose. Il y a 5 voix POUR la couleur GRENAT et 5 voix POUR la couleur BLEU. Monsieur le Maire tranche et choisit la couleur GRENAT.

### **PETIT JOURNAL :**

Monsieur le Maire déclare qu'il va falloir commencer la rédaction du Petit journal.

### **Questions diverses :**

Madame DELICOURT aborde le sujet du chèque de caution de ménage de la salle des fêtes.

Elle trouve qu'il n'est pas assez élevé par rapport au coût des travaux de ménage parfois nécessaire après une location. Elle reprend le dernier exemple pour lequel il a fallu 8 heures de ménage pour remettre la salle en état alors que le chèque de caution est de 60€. Elle propose la somme de 150€. Monsieur LAMY fait part de son désaccord car la location de la salle est de 225€ pour les habitants et il trouve que la somme demandée pour la caution ménage est disproportionnée. Après discussion, la somme de 120€ est évoquée pour une mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Il conviendra de prendre une délibération au prochain conseil.

Monsieur TACK demande où en sont les travaux de curage de la mare du BUT DAVID. Monsieur le Maire lui répond que Monsieur GRISEL les a prévus pour fin juin début juillet. Monsieur GRISEL doit prendre contact avec Monsieur le Maire avant le début des travaux pour faire un point.

Monsieur LAMY demande ce qu'il en est de la réserve incendie du Fil. Le SDIS étant informé du problème, les mesures de sécurité requises ont été mises en place. Cependant il faut trouver une solution à ce problème. Monsieur le Maire déclare qu'il doit prendre contact avec une société pour rechercher d'où vient le problème.

Monsieur TACK demande s'il est possible d'élargir le chemin communal derrière Mr BONISSENT. Monsieur le Maire répond que non car sinon les voitures et les quads vont l'emprunter.

Monsieur TACK demande s'il sera possible qu'il récupère la note patrimoniale établie par les monuments historiques en vue de la soirée culturelle et culturelle du samedi 29 juin 2019. Monsieur le Maire n'y voit pas d'inconvénient.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 40.

Le Maire  
Jean-François MOISAN